

# **Loi d'Orientation des Mobilités**






**La Région cheffe de file de l'intermodalité :  
état d'avancement en Bourgogne-Franche-Comté**

# La Loi d'Orientation des Mobilités

- Promulguée en décembre 2019, la LOM poursuit des objectifs parmi lesquels :
  - Doter 100% du territoire par une AOM,
  - Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail,
  - Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles,
  - Infléchir la courbe d'émission CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur.
- Pour ce faire : elle refond notamment la **gouvernance** des mobilités :
  - Les Communautés de communes avaient jusqu'au 31 mars 2021 pour se saisir de la compétence mobilité (AOM) – **79 % des intercommunalités de BFC sont devenues AOM.**
  - En l'absence de prise de compétence : c'est la Région qui devient AOM sur le territoire intercommunal (**22 communautés de communes**)
  - En parallèle, la Région, en tant que cheffe de file des mobilités, se voit charger de **nouvelles missions**

# La Région en tant que cheffe de file des mobilités

## La Région doit :

1. Définir des bassins de mobilités – 35 bassins en région 
2. Conclure des Contrats Opérationnels de Mobilités (COM) pour chaque bassin  En cours
3. Conclure, en copilotage avec les Départements, des Schémas de Mobilités Solidaires (SMS) pour chaque bassin  En cours
4. Mettre en place un comité des partenaires à l'échelle régionale 
5. Mettre en place des comités des partenaires au sein des communautés de communes où elle est compétente  En cours

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

72 nouvelles  
AOM (71 CC +  
1PETR)

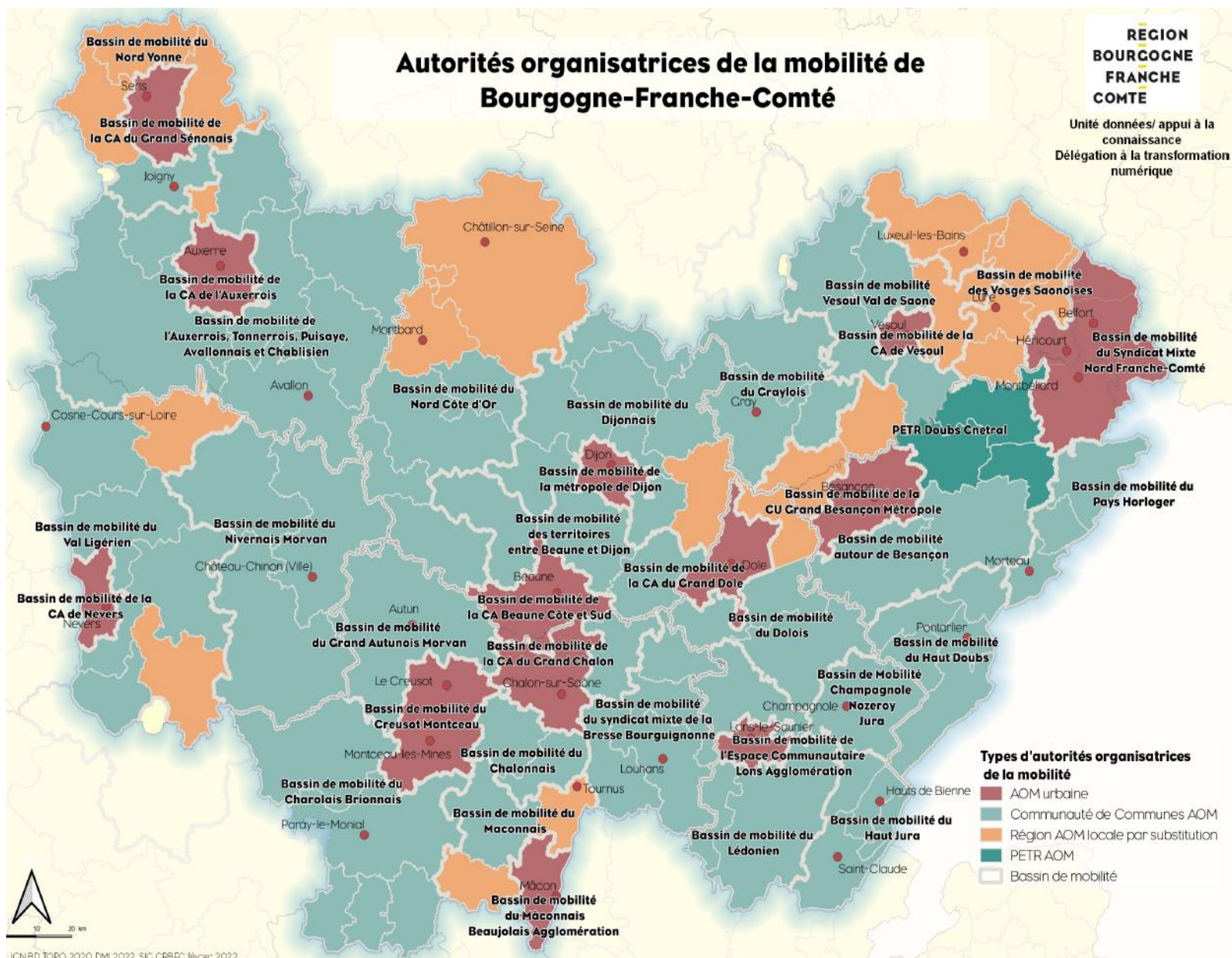
22 CC où la  
Région est AOM

15 EPCI AOM  
urbaines  
historiques

**Autorités organisatrices de la mobilité de  
Bourgogne-Franche-Comté**

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

Unité données/ appui à la  
connaissance  
Délégation à la transformation  
numérique



# 35 Bassin de mobilité en Région BFC

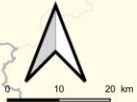
- 22 ruraux
- 13 urbains

Bassin de mobilité = territoire de projet pour :

- Le Contrat Opérationnel de Mobilité
- Le Schéma de Mobilité Solidaire

## Bassin de mobilité

- Autour de Besançon
- Champagnole, Nozeroy
- Auxerrois, Tonnerrois, Avallonnais et Chablisien
- Espace Communautaire Lons Agglomération
- CA Beauce Côte et Sud
- CA de Nevers
- CA de Vesoul
- CA du Grand Chalonnais
- CA du Grand Dole
- CA du Grand Sénonais
- CU Grand Besançon Métropole
- Métropole de Dijon
- Territoires entre Beaune et Dijon
- Vosges Saonnoises
- Chalonnais
- Charolais Brionnais
- Creusot Montceau
- Dijonnais
- Dolois
- Grand Autunois Morvan
- Craylois
- Haut-Doubs
- Haut-Jura
- Lédonien
- Maconnais
- Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Nivernais Morvan
- Nord Côte d'Or
- Nord Yonne
- Pays Horloger
- Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne
- Syndicat Mixte Nord Franche-Comté
- Val Ligérien
- Vesoul Val de Saône



# Contrats de Mobilités et Schémas de Mobilités Solidaires

- **Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) :**

- La Région doit établir un COM pour chacun des 35 bassins. Il sera conclu pour 3 ans en BFC et fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée aux comités des partenaires
- En 2022 : 3<sup>ème</sup> session de concertation avec les bassins afin de construire les COM : état des lieux, enjeux, actions à mettre en œuvre/porteurs de projets, résultats attendus et indicateurs de suivi/
- Les 3 premiers COM sont prévus d'être signés en octobre 2023 puis les autres au fur et à mesure des avancements

- **Les schémas de mobilités solidaires (SMS)**

- la Région et Départements doivent piloter conjointement la mise en œuvre d'un plan d'action commun en matière de mobilités solidaires à l'échelle des 35 bassins de mobilité
- Objectif : définir les conditions dans lesquelles les personnes en situation de vulnérabilité économique, de handicap ou dont la mobilité est réduite, bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité (notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi ou aux jeunes en contrat d'apprentissage).
- articulation à proposer avec les COM ainsi qu'avec les SDAASP des Départements.

# Grands principes d'actions

## ➤ Mise à disposition d'offres + outils structurants par la Région sur lesquels s'appuyer :

- Système d'information multimodale Mobigo + centrale d'app
- Plateforme de mise en relation pour le covoiturage
- Covoiturage subventionné
- Établissement d'un guide de la mobilité
- Challenge de la mobilité régional annuel
- ...



## ➤ 1 grand fil conducteur :

- Le porter à connaissance de l'existant (offres & outils) et l'animation locale

# Les offres et outils mis à disposition



# Le réseau régional : quelques chiffres

## TRAIN

- 200 gares dont 33 prioritaires pour une mise en accessibilité
- 600 TER environ /jour sur 22 lignes ferroviaires.
- 100 autocars Cars TER/ jour.
- 61 000 voyages/jour sur le réseau TER et 23 000 abonnés.

## RÉSEAU ROUTIER

- 99 lignes régulières Mobigo et 1 937 481 voyageurs en 2022
- Transport scolaire : 129 000 élèves transportés ou aidés
- 54 services de Transports A la Demande (TAD) organisés par la Région.
- 3 255 kms d'axes routiers inscrits au Réseau Routier d'Intérêt Régional

## RÉSEAU CYCLABLE

- En 2020, 87 kms de véloroute ont été ouverts dont 55 kms en site propre sur le schéma régional des véloroutes
- 711 places de stationnement sécurisé aux abords des gares en 2020 et 1 300 d'ici 2024.



## MOBILITÉS ALTERNATIVES

- Une plateforme de mise en relation gratuite pour le covoiturage : <https://covoiturage.viamobigo.fr/>
- « Mobigo covoiturage » : une expérimentation de covoiturage subventionné sur 6 lignes de Bourgogne-Franche-Comté
- 199 aires de covoiturage d'intérêt régional
- 54 voitures en auto-partage Citiz.

## LA CENTRALE DE MOBILITE MOBIGO

- 3 supports d'information : site Internet, application et centrale d'appel
- 18 réseaux partenaires dans le Système d'Information Mobilité
- 515 752 utilisateurs en 2022, dont les ¾ sur mobiles.



**Merci de votre attention**